



COMMUNE DE MANSPACH

BULLETIN 2019

Ils sont arrivés...

BIENTZ Nyla, Manuela, Zaholine
12/11/2018 Fille de Dylan BIENTZ
et de Mélissa OLIVEIRA

IFFENECKER Théo, Eugène, Marcel
02/12/2018 Fils de Nicolas IFFENECKER
et de Noëlla HARTMANN

HUMMEL Manon, Lili, Agnès
25/04/2019 Fille de Fabrice HUMMEL
et de Marilyne JERMANN

CALVANO Maïwenn, Eliane, Betty
23/10/2019 Fille de Antony Philippe CALVANO
et de Déborah Martine MADELEINE

Ils se sont mariés...

HAGMANN Jérémie et **PFERTZEL** Cynthia
21/07/2019

Ils nous ont quittés ...

KNIEBIEHLER Augustine, Marguerite
Veuve de Joseph **BIHR** 20/01/2019

WASSER André
Veuf de Marie Anne **KOHLER** 02/04/2019

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC : Lundi de 19h à 21h / Mardi de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h Tél : 03 89 07 21 17 mairie.manspach@wanadoo.fr



Chères Manspachaises, chers Manspachois, chers Amis,

L'année 2019 à Manspach, aura été articulée autour de deux points forts : la réforme administrative et pédagogique de notre école, et la réalisation complexe de la troisième et avant-dernière tranche d'enfouissement des réseaux secs, avec le renforcement du réseau de distribution électrique. Dans ce même temps, a été réalisée, l'étude préalable à la réalisation de la 4ème et dernière tranche de ce très important chantier qui fera de Manspach, un village bientôt énergétiquement sécurisé, à l'abri des aléas climatiques du réchauffement et sereinement ouvert sur l'émergence du télé-travail .

Entre temps, la commune a assuré l'organisation à la salle des fêtes de Manspach, d'un « Grand débat » sur la transition énergétique, où plus de 70 personnes ont participé à de fructueux débats dont les comptes rendus ont été adressés à l'Etat. La Municipalité était également représentée à la manifestation contre la fermeture de l'hôpital d'Altkirch, et aux manifestations pour le climat à Mulhouse et à Strasbourg, et contre les pesticides. Pour ce qui concerne ces derniers points, l'inquiétude va crescendo, car nos cours d'eau et la forêt ont été très vigoureusement impactés par les épisodes caniculaires que nous avons vécus. Compte-tenu de la masse des arbres dépérissants, l'O.N.F. nous a informé qu'un effondrement prévisible du cours des bois est à considérer pour les prochains exercices budgétaires puisque les coupes du prochain hiver se limiteront aux très nombreux chablis. Pour les ressources en eau, le cumul pluriannuel des déficits hydriques, fait que les nappes aquifères sont au plus bas. La pénurie a déjà touché plusieurs communes de la haute vallée de l'Ill et sur la vallée de la Largue de très nombreuses sources se sont déjà taries. Pour faire face à ce déficit, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse invite les Communes et syndicats d'eau à réaliser des bouclages entre les différents réseaux, pour sécuriser l'approvisionnement des populations en eau potable. Jusqu'à aujourd'hui, le S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Altenach/Manspach n'a enregistré aucune baisse quantitative ou qualitative de l'approvisionnement hydrique de son captage, ce qui lui permet, pour l'instant, de voir venir. Que toutes celles et ceux qui s'occupent de notre approvisionnement en eau au sein du SIAEP, soient chaleureusement remerciés pour leur travail tout en restant particulièrement vigilants.

Pour ce qui concerne nos cours d'eau, qui dans le cycle de l'eau sont le maillon essentiel qui crée le contact entre les eaux superficielles et les eaux souterraines, la Directive Cadre Européenne impose à tous les états le rétablissement du bon état des cours d'eau pour 2027. A Manspach, grâce à la rhizosphère, nous avons atteint le bon état de la Largue dès 2000. Les périodes de sécheresses 2015/2019 ont hélas fait chuter les débits estivaux et remonter les taux de concentration des polluants. Cela implique que nous devons tous réussir à faire des efforts pour réduire la quantité, ou modifier la nature des produits d'entretien (vaisselle, lessive, W.C., canalisation, peinture, produits de bricolage et de traitement....), que certains d'entre nous jettent sans doute trop facilement dans les réseaux d'assainissement. Cette précaution permettra de garder une bonne qualité de l'eau en période d'étiage et de ne pas polluer les captages d'eau potable situés à l'aval. N'oublions pas : *« Où que l'on soit, nous nous trouvons toujours à l'aval ou à portée de pollution de quelqu'un. »*

A quelques jours de Noël et de la nouvelle année, les Adjointes, les Conseillers Municipaux, les Secrétaires, les agents communaux, se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes et vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2020.

Dany DIEMANN Maire de MANSPACH



Bon vent au Regroupement Pédagogique Intercommunal « Les Sources »

Le 2 Septembre, tout le monde était sur le pont : écoliers, parents, personnel enseignant, Maires... c'était la rentrée. Une rentrée particulièrement attendue, puisqu'elle inaugurait l'entrée en fonction du nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal, administrativement piloté par le Syndicat Intercommunal Scolaire regroupant Messieurs les Maires des communes de Manspach, Altenach, Saint Ulrich, Mertzen, Fulleren, Strueth.

MM. les Maires sont unanimes pour souligner le remarquable et minutieux travail réalisé par M. Régis Schiffmacher, Directeur d'Ecole, avec l'entreprise Gast, pour organiser le très complexe ramassage scolaire des élèves. Merci à lui.

Pour ce qui concerne le S.I.S., c'est M. Jean-Paul Murer qui a pris les choses en main avec le soutien résolu et compétent de Mme Nathalie Gardella et de toutes celles et ceux, qui chacun à leur niveau, ont apporté leur pierre à ce nouvel édifice. Le nouveau S.I.S., fusionnant les 2 S.I.S. actuels sera opérationnel le 1^{er} Janvier 2020. C'est Mme Sandrine MACIAS DETOUX qui en sera la secrétaire.

Cela va bientôt faire 3 mois que ce nouveau mécanisme pédagogique fonctionne très bien, merci à tous.

Pour ce qui concerne Manspach, un abri-bus a été commandé en septembre à l'Entreprise Krembel de Dannemarie, afin de permettre aux parents d'être abrités à proximité immédiate de la cour d'Ecole.

Jusqu'à présent, sur Altenach-Maspach, l'association des parents d'élèves TREMA, assurait l'organisation de lotos, de la kermesse, de la fête de Noël etc, afin d'offrir aux écoliers des animations périscolaires. Il est souhaitable que ce changement d'échelle ouvre la porte à un élargissement de cette organisation bénévole aux 6 villages. C'est ce que MM. les Maires souhaitent, afin de permettre de garder un niveau d'animations pédagogiques particulièrement performant.



Le dernier Conseil d'Ecole Altenach-Maspach eut lieu le 4 Juin 2019 à l'Espace Rencontre de la Mairie de Manspach. Ce fut l'occasion de les re-

mercier toutes et tous, et particulièrement Mme Estelle BUCHMANN qui au long de ces 5 années a remarquablement présidé la gestion du Syndicat Intercommunal Scolaire Altenach/Maspach. C'est dans la convivialité que s'acheva cet historique évènement.





Regroupement Pédagogique Intercommunal des Sources

Cette rentrée scolaire a été marquée par un grand changement puisque les RPI de Fulleren-Mertzen-Saint Ulrich-Strueth et de Altenach-Manspach ont fusionné pour créer le « Regroupement Pédagogique Intercommunal des Sources » qui accueille désormais les enfants de nos six villages.

Une réorganisation pédagogique a été réalisée afin d'accueillir dans les meilleures dispositions possibles les 124 élèves fréquentant actuellement nos écoles. Le transport scolaire, assuré par deux cars, a été revu par les syndicats scolaires pour amener les élèves sur les différents sites, sous la surveillance de Ida Viron, Marie De Abreu et Marilou Da Fonseca.

Les élèves de petite et moyenne sections de maternelle sont scolarisés à Strueth dans la classe de Lydie Wiest et Vanessa Ott, secondées par les ATSEM Martine Schwartzentruher et Ida Viron. La grande section de maternelle se trouve à Altenach où les élèves sont accueillis par Sylvie Philipp, assistée des ATSEM Marie De Abreu, Isabelle Munch et Marilou Da Fonseca.

Les élèves des classes élémentaires sont accueillis sur les sites de Fulleren (Anne Eschenbrenner travaille avec les élèves de CP et Sébastien Klein avec ceux de CE1) et de Manspach (Alexandra Friehe y accueille la classe de CE2/CM1 ; Anaïs Girardot et Régis Schiffmacher la classe de CM1/CM2).

Grâce au travail entrepris depuis plusieurs mois par les communes, syndicats scolaires et enseignants, la rentrée scolaire s'est déroulée dans un climat serein malgré ces nombreux changements. Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le fonctionnement du RPI, n'hésitez pas à contacter le directeur sur le site de Manspach au 03.89.25.17.12 ou prendre rendez-vous de préférence le jeudi. **Vous pouvez d'ores et déjà noter que les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire se feront le jeudi 19 mars 2020 à 19 heures à l'école de Manspach.**

Au nom de toute l'équipe éducative, je vous souhaite de belles fêtes et une excellente année.

Régis SCHIFFMACHER



RETROSPECTIVE





26 Mai Elections européennes



6 Juillet Ecodialogues AMAP



2 Septembre Rentrée scolaire



25 Mai Marché bio et fermier



6 Juillet 20ème Anniversaire de la Maison de la Nature



Marché bio et fermier



16 Octobre
Explosion transformateur haute tension



23 Juin Fête-Dieu





2019 DU CÔTÉ DE LA PAROISSE, Des temps forts, des émotions, des joies, des souvenirs,...

Photos : Conseil de Fabrique et Paroissiens de Manspach

Pour 2020

Fête paroissiale

Dimanche 4 Octobre



La dernière Fête-Dieu de l'Abbé RUHLMANN à MANSPACH



Fête patronale StLéger



Messe d'installation du Curé Christian RENGER



23 Juin 2019



Messe de départ du Curé Raymond Ruhlmann ...



MANSPACH est un petit village sociable et convivial où le respect du patrimoine et des traditions du passé se conjuguent harmonieusement avec l'adaptation à la modernité, et la préservation de la bio diversité pour préserver notre santé et notre avenir.



GOBE MOUCHE GRIS



Champignon

ANTHURUS ARCHERI
Forêt de Manspach

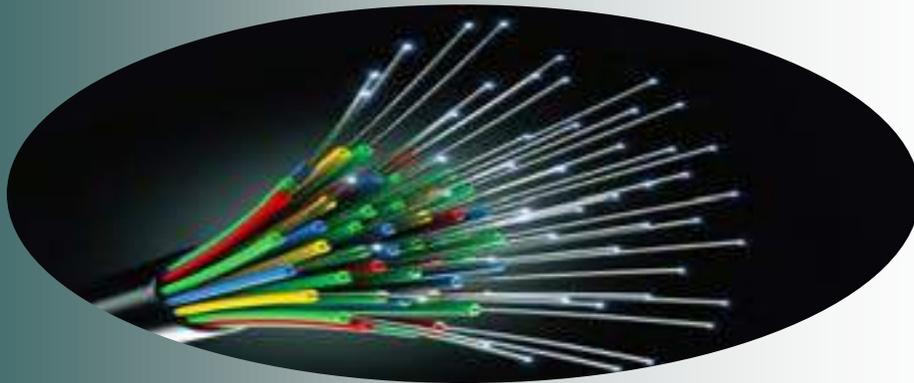


CHENILLE DU SPHYNX DE LA VIGNE



COSSUS COSSUS





LA FIBRE OPTIQUE A MANSPACH

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la région Grand Est pilote en partenariat avec les 2 départements Alsaciens, le déploiement de la fibre optique sur les zones non couvertes par les opérateurs privés.

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique permettant une connexion internet à très haut débit, ont débuté à Manspach.

L'ensemble de la commune ouvrira à la commercialisation au second semestre 2020. **Une réunion publique d'information sera organisée pour annoncer l'ouverture commerciale effective sur l'ensemble de la commune.** La date de cette réunion vous sera transmise par la Mairie et relayée sur le site internet et les réseaux sociaux de Rosace. Cette réunion sera l'occasion pour les habitants et les entreprises d'obtenir des informations sur la fibre et sur les étapes à suivre pour le raccordement.

Dès que l'ouverture commerciale sera effective, chaque foyer pourra s'il le désire souscrire un abonnement à la fibre.

PREVOIR DEMAIN:

Le réchauffement climatique promet la montée en puissance des orages, de la grêle, des tempêtes, des canicules, des ruissellements... Autant d'évolutions qui demandent des adaptations significatives de nos habitudes et de notre tissu urbain. Notamment la protection et la sécurisation par enfouissement des réseaux secs qui doit se conjuguer au développement d'espaces arborés garants de la fraîcheur des espaces bâtis avec la rétention dynamique des eaux de pluie. Dans cette optique de prévention et de sécurisation, les fragiles réseaux aériens d'électricité, de téléphone, de fibre doivent absolument disparaître pour ouvrir des voies sécurisées souterraines aux nouvelles applications liées au télétravail, à la télémédecine, à la télésurveillance, à l'e-commerce, à l'e-économie, à l'e-service Public, etc... C'est ce choix de sécurisation, qu'a fait le Conseil Municipal de Manspach, pour ouvrir au village, la piste des enjeux d'avenir offerts par les nouvelles technologies, les nouveaux métiers et les nouvelles exigences professionnelles et sociales. Cette reprise par enfouissement de tous les réseaux secs s'accompagne par ailleurs d'un nécessaire renforcement global du réseau électrique permettant d'absorber l'énergie des futures installations privées de production d'électricité alternative excédentaire et la recharge domestique des véhicules électriques. Dans cet esprit, il est nécessaire de rappeler la sécurisation de l'école, par l'enfouissement de la ligne à haute tension qui surplombait la cour de récréation. Dans quelques mois, ces ambitieux chantiers de sécurisation des réseaux, frappés du sceau de l'adaptation aux aléas du réchauffement climatique seront achevés. Il aura fallu 6 années de chantier, pour offrir à Manspach plusieurs décennies de sérénité d'approvisionnement énergétique et de fiabilisations des nouvelles télécommunications, avec en prime... un paysage où tous les fils et poteaux auront été effacés, et où les arbres pourront nous protéger efficacement des canicules futures.

- ◆ Pour ce qui concerne l'installation filaire de la Fibre optique, la prise en charge est assurée par la Région Grand Est, le Département et les Communautés de Communes.
- ◆ Pour l'enfouissement T.P. des réseaux secs (Electricité), les travaux sont partiellement pris en charge par le Syndicat Départemental d'Electricité dans une fourchette allant de 40 % pour la basse tension à 60% pour la haute tension. ENEDIS assure le renforcement électrique (câblage, transfo). Le reste, dont Télécom est pris en charge par la commune.

Dans cette opération, nous avons travaillé avec :

- La Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignations.
- La Caisse d'Epargne

Face aux incertitudes qui planent sur l'avenir des petites communes, il est nécessaire d'avancer sur des projets structurants et essentiels pour le quotidien présent et le futur des habitants.

DES TRAVAUX ESSENTIELS POUR L'AVENIR ECONOMIQUE DE MANSPACH, QUI TOUCHENT A LEUR FIN



De très nombreuses régions rurales de France, comme la Vendée, ont fait de l'enfouissement des réseaux secs une priorité majeure pour sécuriser et fiabiliser les communications nécessaires au bon développement du tissu économique. C'est en 2014 qu'a été initié, à Manspach, le grand projet d'enfouissement intégral des réseaux secs, et c'est le 1^o Octobre 2014 qu'a été démonté l'ancien transformateur H.T. qui se trouvait à proximité du garage Rémund, pour assurer la sécurité des enfants dans la cour de l'Ecole. Tout un symbole.

Depuis plusieurs années, le Syndicat Départemental d'Electricité a permis aux communes qui le souhaitent de bénéficier de subventions substantielles pour enfouir les réseaux secs basse et moyenne tension. A Manspach, la 3^{ème} et avant dernière tranche s'achève au mois de Décembre pour l'entreprise Réseaux et Lumières d'Alsace. Il va de soi qu' « Orange » pour le téléphone, « Enedis » pour l'électricité et « ROSACE » pour la Fibre ont mission pour finaliser le raccordement des abonnés. Ça s'est bien passé pour les deux premières tranches, donc à Noël les poteaux téléphone de la 3^{ème} tranche devraient avoir disparu, et les fils électriques aériens doivent subir le même sort incessamment. Le trottoir de la rue du Viaduc est programmé pour Novembre/ Décembre. Pour la 4^{ème} et dernière tranche concernant la totalité du secteur de St Léger, les études sont faites, les modalités d'intervention chez les riverains sont en cours, et le marché pourrait être soumis à appel d'offre pour avril 2020 avec une fin prévisible des travaux de la 4^o et dernière tranche pour la fin d'année. Les travaux se seront déroulés sur 7 ans en 4 tranches.

EVALUATION PREVISIONNELLE GLOBALE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DE MANSPACH.	
1 ^o Tranche : Rue de la vallée, Rue Bellevue, Haute tension	131 573 € (Réalisé)
2 ^o Tranche : Rue de l'Eglise (A), Rue Auguste Bihl (gauche)	248 000 € (Réalisé)
3 ^o Tranche : Rue du Krebsbach, Rue de l'Eglise (B), Rue du Moulin, Rue de la Chapelle, Rue du Viaduc, Rue des Tuilliers.....	345 000 € (Réalisé)
4 ^o Tranche : Rues St Léger, des Vergers, des Jardins, de la Forêt, de la Largue, de l'Automne	Estimation étude 150 000 € (prévu 2020)
SUBVENTIONS Acquises Tranche 1 + 2	
	213 985 €
SUBVENTIONS Attendues 3+4 :	
	110 000 €
TOTAL : Dépenses : 874 573€ RECETTES : 323 985€	
Réparti sur 7 ans, cet équipement indispensable mais complexe aura été réalisé de 2014 à 2020 sans augmentation des taux de fiscalité locale par le Conseil municipal.	



Transformateur explosé



INVITATION DE LA POPULATION LE
DIMANCHE 22 DECEMBRE 2019
A 16 HEURES A LA SALLE DES FÊTES
Vous êtes toutes et tous cordialement invités
à découvrir le diaporama

« 2019 A MANSPACH »



Carte de BROUTIN de 1713
« *Nos communes d'hier à
aujourd'hui* »



TEMOIGNAGES DU PASSE

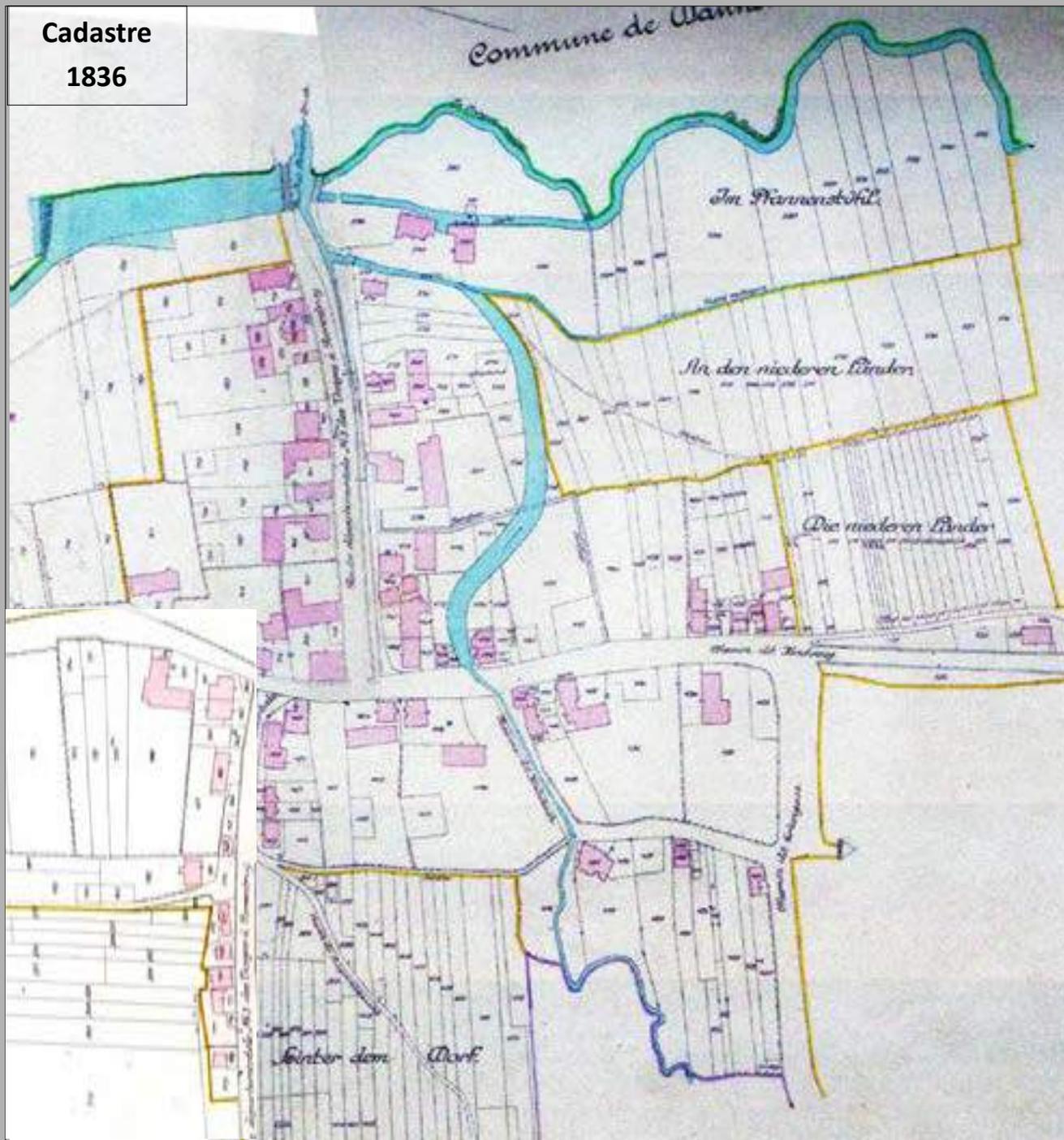
Lors des journées du patrimoine du 22 Septembre 2019, Monsieur Bernard SUTTER, historien du Sundgau et Maire de Sternenberg, a organisé une exposition à la Chapelle de Seppois-le-Haut, et présenté une conférence intitulée : « Nos communes d'hier à aujourd'hui ».

M. SUTTER a notamment retrouvé les cartes géographiques, réalisées à la main par M. BROUTIN en 1713. Ces cartes n'étaient pas précises, mais elles ont l'immense mérite de figurer les bâtiments, les cours d'eau, les moulins, les chemins, les prairies, les forêts, les champs.

M. SUTTER a brillamment retracé au travers de l'évolution de la cartographie, les profonds changements socio économiques du bassin versant de la Largue. De cette matinée, j'ai rapporté quelques photos de cartes de l'époque pour les glisser dans notre Bulletin Communal, et remettre le doigt sur l'une ou l'autre richesse patrimoniale de Manspach.

Aujourd'hui, nous devons faire le grand écart entre la mémoire des richesses humaines, culturelles, matérielles du passé, et les figures imposées d'une démarche inventive en recherche de solutions d'avenir, pour s'adapter aux contraintes dictées par les évolutions climatiques induites par nos propres projections.

Cadastre
1836



Le premier cadastre de Manspach fut achevé en Mai 1836, mais il est hélas incomplet car détruit pendant la guerre. En recollant les parties exploitables, cela donne une idée partielle de la densité urbanistique de Manspach, il y a 2 siècles. Il n'y avait en fait qu'une route départementale, l'actuelle D103. Les autres voies n'étaient que des chemins. A remarquer au niveau du franchissement de la Largue qu'il y avait 2 ponts, forts modestes, qui surplombaient un important plan d'eau, retenu par un barrage, dont certaines pierres d'appui sont encore présentes à 100 m du pont. Ce barrage avait pour objet de détourner le cours de la Largue dans un canal usinier qui longeait l'emplacement de l'actuel lotissement de la Roselière, pour alimenter un moulin « l'Auye Mühle, ou Moulin du Bas, à proximité de l'actuel viaduc, mais aujourd'hui disparu. Il reste le Moulin du Haut ou « Lehmannsmühle » propriété de la famille Haennig. A noter qu'en 1827, le ruisseau du Krebsbach coulait encore en bordure de l'actuelle rue du Moulin. A cette époque, la maison Hagmann (Rue du Viaduc) était la dernière maison du village en allant vers Retzwiller. De même, vers Romagny, l'actuelle maison De Sa était le dernier bâtiment.



Ce plan témoigne de la très nette distanciation de l'agglomération de Manspach de celle de Saint Léger, dont les plans sont inexploitable, sauf pour ce qui concerne l'Eglise et le cimetière

Lorsque le cadastre fut établi en 1836, la Rigole d'alimentation du Canal du Rhône au Rhin venait d'être creusée et inaugurée. L'impact des travaux de cet ouvrage, conjugué aux fuites d'eau, eut tôt fait de désolidariser les fondations du bâtiment de l'Eglise, de le fissurer et de l'écrouler. C'est suite à cela que l'actuelle Eglise fut construite. La Chapelle du cimetière est en fait la conservation de la sacristie de l'ancienne Eglise.

Sur les 7 bâtiments qui existaient à l'époque sur ce secteur, il n'en reste plus que 3, mais il y en a 17 qui se sont construits.

Ce quartier est en terme patrimonial, le plus remarquable de Manspach puisque, c'est dans la rue des Vergers, anciennement « Kirchweg », que fut construite du temps des Habsbourg, donc avant 1648, la maison de la mairie « **Ab der Larg** » qui englobait les villages de **Manspach, Altenach, Saint-Ulrich, Mertenzen, Hindlingen, Friesen, Fulleren, Strueth** et une partie de **Largitzen**.

A la fin du XVIIème siècle, elle fut la maison dimière de la seigneurie de Montreux. Elle devint ensuite maison curiale de l'ancienne Eglise du cimetière. Louis ABEL écrivait : « A Manspach, la dime allait pour moitié à l'abbaye de Masevaux (Chambre des Dames nobles), et moitié au curé en 1763 ». Plus tard en 1868 quand l'Eglise fut construite au centre du village, cette vaste demeure devint relais de Poste.

Après la perte du château de Seppois, cette ancienne maison curiale de Manspach reste pour toute la vallée de la Largue, le seul bâtiment public subsistant, antérieur à la Révolution de 1789. La proximité immédiate de l' « EHLTROTTA » ne fait que rajouter une perle à St Léger.





Lors des écodialogues du Sundgau, M. Samuel RIETSCH a expliqué le fonctionnement de l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église St Léger. Etudiant en horlogerie, Samuel a proposé ses services gratuits au Conseil Municipal pour restaurer ce mécanisme et l'exposer dans son buffet d'origine, aux côtés de la cloche du 13ème siècle. Bien évidemment, le C.M. a décidé d'encourager cette belle initiative, et de prendre en charge le matériel et les usinages nécessaires pour cette remise en état. Merci à Samuel.

LE PATRIMOINE PEUT EGALEMENT SE REVELER DANGEREUX



Le 22 Mai, lors des travaux de branchement des réseaux secs sur la propriété HEITZ, rue de l'Eglise, le pelleteur mit à jour 7 obus de la guerre de 14. Les services de déminage ont été sollicités et sont venus neutraliser et récupérer cette dangereuse trouvaille.

Personne n'est à l'abri de ce genre de découverte. Au cas où cela vous arrive, arrêtez votre chantier, ne touchez à rien, et prévenez immédiatement la Mairie, le Maire, ou à défaut la Gendarmerie.



RECENSEMENT CITOYEN



Qui est recensé ?

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pourquoi être recensé ?

Le recensement permet à l'administration de :

- convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Quelle est la procédure ?

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire. Cette démarche peut également s'effectuer en ligne, pour certaines mairies, sur le site <https://www.service-public.fr>.

Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Le livret de famille.

Et après ?

- 4 mois après s'être fait recenser, il est particulièrement utile au jeune de créer son compte sur www.majo.fr, afin de télécharger sa convocation, changer la date de sa JDC lorsque celle-ci ne convient pas, localiser le lieu de la JDC et obtenir une attestation de participation.
- Environ un an après le recensement, le jeune sera convoqué à effectuer sa JDC.
- À l'issue de cette journée, il recevra un certificat individuel de participation, qui lui sera réclamé lors de toute inscription à un examen (CAP, BEP, baccalauréat...) ou concours (accès aux grandes écoles, à la fonction publique) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 15 (*)	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur www.majo.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous serez convoqué à votre Journée défense et citoyenneté.
A 17-18 ans jusqu'à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens (bac, CAP, BEP), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

Plus d'informations sur :

- <http://www.majo.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>
- <https://www.defense.gouv.fr/jdc>
- Ou contactez votre centre du service national.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



ADAPTATION CITOYENNE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Alors que l'évolution du climat nous expose potentiellement à des événements météo de plus en plus marqués, il est important, à l'approche de l'hiver, de rappeler à chacun que nul n'est à l'abri de violentes tempêtes ou de fortes précipitations, qui peuvent très rapidement dépasser les limites capacitaires des réseaux publics d'évacuation. Nous savons très bien qu'au-delà de 35 mm de pluie en 30 minutes, nous encaissons les ruissellements résultant des 182 000 m³ d'eau tombés sur les 520 ha de la commune de Manspach. Une partie de cette eau peut s'infiltrer, une autre partie va être prise en charge par la Rigole, avant qu'elle ne déborde, une autre partie va se diriger vers le « Krebsbach », et toute l'eau qui ruisselle sur les surfaces imperméabilisées que sont les routes, les chemins asphaltés, les trottoirs, les cours macadamisées, les toitures, sans oublier une partie conséquente de champs de maïs ou de terres nues qui viennent aggraver la saturation des réseaux urbains.

Dans ce cas, les maisons disposant de sous sols et de garages enterrés se trouvent immédiatement exposées aux ruissellements avec toutes les conséquences dommageables que cela peut impliquer, si l'usage de batardeaux n'a pas été prévu et si la maison est implantée de telle sorte que les caves sont soumises aux retours des réseaux publics d'évacuation, auxquels elles sont raccordées. La mise en place de clapets anti-retour sur ces conduites libres d'écoulement, s'avère particulièrement précieuse lors d'événements climatiques courts et violents. Les remontées de nappes doivent être jugulées par l'installation de vide-caves. A l'extérieur, il convient de nettoyer régulièrement les gouttières, les caniveaux d'entrée de garage et de cours, et créer des cheminements préférentiels à l'eau évitant l'accès privilégié vers les sous sols ou leurs « Vasistas ». Autant de précautions qui relèvent de l'adaptation au réchauffement climatique face aux ruissellements.

DE 2013 à 2018 VOUS AVEZ PAYÉ A L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

0,069€ PAR LITRE D'EAU CONSOMMÉE : qu'en a-t-elle fait?



EAU résultats chiffrés et grandes avancées & BIODIVERSITÉ

De 2013 à 2018, l'Agence de l'eau a consacré 1 milliard d'euros à une politique dynamique en faveur de l'eau et de la biodiversité sur le bassin Rhin-Meuse. Basée sur une fiscalité reposant à la fois sur les ménages et les acteurs économiques, cette politique a porté ses fruits et a permis d'identifier les champs d'actions à intensifier ou améliorer.

POINTS DE REPÈRES



11 502
desires instruits
représentant 1 946
l'aides et 1,7 Md€
de travaux réalisés



3 312
bénéficiaires dont
65% de collectivités
62 contrats
de partenariat



90 M€
d'aides attribuées
au milieu rural au
titre de la solidarité
Urbaïn Rural



40 %
des aides pour la
lutte contre les
pollutions toxiques
et la reconquête des
milieux naturels et
des zones humides



10
appels à projets pour
répondre aux enjeux
du changement
climatique et de
reconquête de la
biodiversité



En France, la gestion du grand cycle de l'Eau est partagée entre les 6 bassins versants du territoire Français, dotés chacun d'une Agence de l'Eau. Compte tenu du fait que chaque bassin versant est différent de ses voisins, il appartient au Comité de bassin de chacune des agences de l'eau d'organiser la gestion de l'eau dans chaque territoire, en établissant un S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.) qui doit être appliqué par tous. Afin de permettre aux communes, aux particuliers, aux industriels, aux agriculteurs d'améliorer la qualité des eaux, les Agences prélèvent une taxe sur toutes les factures d'eau, afin de verser des subventions pour aider à mettre en œuvre toutes les actions et installations nécessaires à l'amélioration de ressources en eau. La gestion administrative française de l'eau est un modèle unique et enviable dans le monde entier. Vous participez tous à son action. En voilà le résumé. (Dany DIET-MANN administrateur A.E.R.M.)

UNE FISCALITE AU SERVICE DE L'ACTION

Les recettes de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, 1,1 milliard d'euros de 2013 à 2018, sont constituées à 93% des redevances perçues auprès des abonnés, des acteurs économiques et agricoles et des pêcheurs. Les 7% restants sont constitués par des remboursements d'aides octroyées sous forme d'avances.

83€/an
et par foyer



montant moyen perçu par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de 2013 à 2018, pour une consommation annuelle de 120 m³ (soit 0,069 € par litre)

Pour quelles actions ?



42€ pour l'assainissement des eaux usées et la gestion durable des investissements réalisés



12€ pour la préservation et la restauration des milieux naturels et la préservation de la biodiversité



8€ pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable au robinet



4€ pour la sensibilisation, l'information et l'éducation à l'environnement



4€ pour la lutte contre la pollution générée par les activités économiques



7€ pour la protection des captages d'alimentation en eau potable



1€ euro pour la solidarité humanitaire



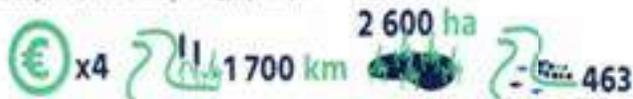
5€ pour la connaissance et la gouvernance

Des 2016, une réduction de la pression fiscale sur les ménages via une baisse de 6 centimes/m³ des redevances pesant sur la facture d'eau a été entérinée.

Les recettes de redevances émises par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sont principalement portées par les redevances de pollution et pour modernisation des réseaux de collecte tous redevables confondus.

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'efforce comme un interlocuteur incontournable pour permettre aux milieux naturels, zones humides et cours d'eau de jouer pleinement leur rôle plus que jamais nécessaire dans un contexte de changement climatique : autoépuration naturelle de aux, zones d'expansion des crues, recharge des nappes phréatiques...



Plus de 700 M€ d'aides ont été consacrés à la préservation des milieux naturels et des zones humides, en montant multiplié par 4 entre 2007 et 2018.

1 700 kilomètres de cours d'eau ont bénéficié d'un programme de restauration soit plus d'un voi d'oiseau entre Londres et Jérôme.

Plus de 2 000 hectares de zones humides ont été protégés ou restaurés et plus de 100 ouvrages (voils, barrages...) équipés de effets.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION TOXIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés à la réduction de la pollution toxique. Une stratégie multi-acteurs.



4,2 M€ pour la lutte contre les pollutions toxiques dans les réseaux d'assainissement

Un partenariat actif avec les chambres consulaires et artisanales pour démultiplier cette politique

12 opérations de maîtrise des rejets d'activités raccordées réalisées par des collectivités

10,7 M€ pour la lutte en zones non agricoles

1 000 communes engagées dans une démarche 0 pesticide pour la gestion des espaces verts et le désherbage des voiries

50 M€ pour la lutte contre les pollutions agricoles (mesures agro-environnementales)

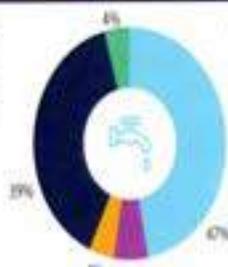
66 M€ pour la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales

1 241 projets soutenus
22 M€ attribués aux projets portés par des petites et moyennes entreprises
3,2 tonnes de substances toxiques réduites ou éliminées

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

L'Agence de l'eau a mobilisé 40 M€ pour la reconquête de 331 captages prioritaires dont la qualité de l'eau est dégradée.

Plus de 50 % disposent d'un plan d'actions. Une action financée de la santé publique à l'échelle nationale.



Actions mises en place pour la protection des captages

- Investissement 4% (acquisition de matériel à changement de pratique)
- Mesures agro-environnementales 47%
- Filières 6% (développement de filières à bas niveau d'impact)
- Foncier 4% (acquisition de parcelles agricoles)
- Animation / conseil 39%

Afin de pouvoir disposer dans nos captages, d'eau potable destinée à la consommation humaine, il est nécessaire que les milieux naturels (Rivières, Ruisseaux, Etangs, Zones Humides) soient le plus propres possible. Il convient donc de les entretenir, de les protéger avec des stations d'épuration, rhizosphères, lagunes, mini stations individuelles A.N.C.. Il convient également d'éradiquer les dépôts de déchets, l'épandage de substances toxiques, et éviter l'artificialisation des sols qui perturbe les cycles naturels de filtration naturelle de l'eau.

L'eau qui coule dans la rivière aujourd'hui, s'infiltrera dans les nappes, et sera bu ou mise en bouteilles demain...



ÉCONOMIE D'EAU

Un enjeu important sur le bassin Rhin-Meuse. Les projections laissent entrevoir une baisse des précipitations estivales déjà constatée depuis 3 années consécutives. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 23 M€ d'aides pour économiser les ressources en eau.

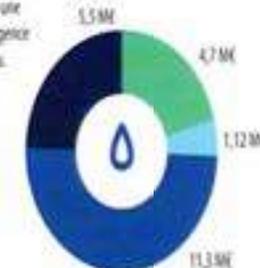


Plus de 7,2 M m³ d'eau économisés soit 2 500 piscines olympiques

grâce aux actions menées par 353 collectivités et acteurs économiques. Des résultats à renforcer !



Des efforts encouragés via 3 appels à projets : économiser les ressources fragiles - gestion intégrée des eaux pluviales - eau durable et énergie.



Nature des actions financées

- Connaissance
- Économies d'eau
- Lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable (AEP)
- Sécurisation de l'approvisionnement liée à un manque d'eau

GESTION DES EAUX PLUVIALES



Des collectivités mobilisées

Plus de 21 M€ d'aides attribuées pour la dépollution par temps de pluie : investissements pour stocker l'eau de pluie avant rejet en station d'épuration ou pour favoriser son infiltration.

1 appel à projets dédié à permis de faire émerger plus de 50 dossiers.



de surfaces réaménagées, soit plus de 9 stades de France. Une dynamique à amplifier.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS CLASSIQUES

Coup d'accélérateur confirmé !

421 M€ d'aides attribuées, soit 42 % du montant total des aides.



258 nouvelles stations d'épuration construites

En 2017, un plan de relance a facilité la dynamique d'investissement en milieu rural.

1 174 installations d'assainissement non collectif réhabilitées. Toutes les stations d'épuration de plus de 2 000 habitants du bassin Rhin-Meuse sont conformes en équipement.

EAU ET SANTE



L'agence de l'eau Rhin-Meuse a poursuivi sa dynamique en faveur d'une eau de qualité pour tous.

21 M€ pour réduire les risques sanitaires

50 M€ pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, soit 134 bénéficiaires

5,4 M€ pour la protection réglementaire des captages

REPONSES AUX SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

De 2013 à 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a apporté des réponses et solutions concrètes face à des situations d'urgence ou des préoccupations des territoires :

Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de nouvelles compétences (GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et inondations)

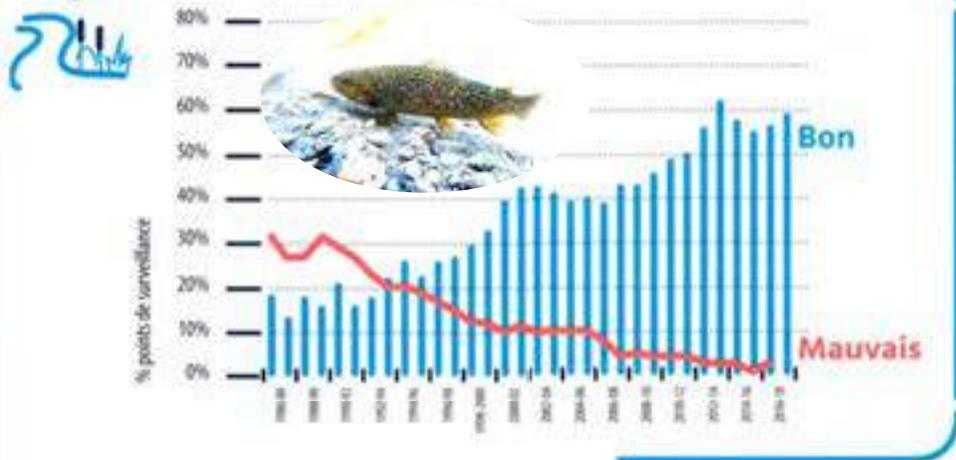
Soutien de l'élevage en privilégiant le développement de filières favorables aux ressources en eau

Plan d'urgence pour les coulées de boues



ET DU CÔTÉ DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ?

Qualité de l'eau des rivières du bassin Rhin-Meuse de 1986 à 2018 (Paramètres généraux de l'état écologique) - Panel de 760 points de mesures suivis depuis 1990



Le nombre de rivières en bon état a triplé entre 1990 et 2010. La progression continue avec 1% des rivières en mauvais état en 2010 aujourd'hui passées en bon état. Ces progrès sont actuellement ralentis vraisemblablement en lien avec le changement climatique.

EAU & BIODIVERSITÉ résultats chiffrés et grandes avancées

... LA MOBILISATION SE POURSUIT !



€ 1 MILLIARD d'euros en faveur de la transition écologique des territoires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'agence de l'eau mobilise à nouveau près d'1 Md€ pour accélérer la transition écologique des territoires dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, donnant la priorité à 5 enjeux :



Préserver la biodiversité



S'adapter aux effets du changement climatique



Garantir le bon état écologique des milieux aquatiques



Garantir une eau potable de qualité et saine



Rénover les services d'eau et d'assainissement



Agence de l'eau Rhin-Meuse - Agence de l'eau
BP 10019 - 57107 Mauldin-lès-Metz cedex
Tél : 03 87 54 47 00 / Fax : 03 87 60 49 80
www.agence-eau-rhin-meuse.fr

EAU & BIODIVERSITÉ résultats chiffrés et grandes avancées



S.I.A.E.P. ALTENACH MANSPACH

Caractérisation technique du Service

Nombre d'habitants :	957
Nombre d'abonnés 2018 :	390
ALTENACH :	154
MANSPACH :	236
Nombre d'habitant par abonné :	2,45
Conso. Moyenne.hab/an :	110 , 6 M3
ORIGINE : Puits/Forage	
Volume prélevé 2018 :	48 375 m3
Volume vendu :	43 156 m3
Volume consommé autorisé :	43 266 m3
Linéaire du réseau :	9,8 km
Rendement du réseau :	89,2%
Taux de renouvellement réseau :	0,00

TRAVAUX 2018

Branchements 2	6639,80 €
Réparation conduites	8366,30 €
Autres réparations	6354,57 €
Installation chloration	3504,00 €
Nettoyage /désinfection	525,00 €
TOTAL:	25 389,67 €

Qualité de l'eau distribuée

Agence Régionale de Santé

Eau naturelle

Traitement uniquement en cas d'analyses non conformes. 9 contrôles en 2018

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble de paramètres mesurés ».

Eau de très bonne qualité microbiologique.

pH 7,5 | Réf: 6,5 à 9

Dureté: 54,6°f

Nitrates 0,6 mg/l | Limite : 50 mg/litre

Chlorure: 4,1 mg/l | Limite:250 mg/litre

Sodium: 5,1 mg/l | Limite:200 mg/litre

Fluor: 0,1 mg/l | Limite: 1,5 mg/litre

Pesticides: Aucune détection

Micropolluants-Solvants-Radioactivité-Autres paramètres. Les Paramètres mesurés sont conformes aux normes de qualité en vigueur.

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

Conformément à la réglementation, les compteurs sont renouvelés de sorte à éviter les dérèglements liés à l'ancienneté.

Radio-relève : En fin d'année 2019, les compteurs sont équipés d'un dispositif de radio-relève, qui permet de relever depuis la rue, les consommations des particuliers.

Ce dispositif permet de ne pas déranger les particuliers, mais surtout de détecter au courant de l'année, les fuites éventuelles qui pourraient apparaître entre les compteurs et les maisons, de sorte à pouvoir prévenir les propriétaires. Dans le cadre de l'augmentation démentielle des tarifs d'assainissement que nous subissons, les fuites d'eau potable, où qu'elles soient, méritent d'être réparées dans les plus brefs délais.



Rupture canalisation 14/07/ 2019



QUELLE AGRICULTURE POUR DEMAIN ?

Le 23 Mai, la DREAL Grand Est, avec la Chambre d'Agriculture et des chercheurs de l'I.N.R.A., sont venus, sur proposition de M. Willy AMSTUTZ, évaluer la richesse bio diversitaire de l'une de ses prairies, en bordure du Krebsbach à Manspach. Le tout dans le cadre du concours des prairies fleuries.

De même, dans le cadre des écodialogues du Sundgau, une cinquantaine de personnes sont venues chez Fabrice à l'AMAP du Moulin à Manspach, découvrir les techniques culturelles « Sol vivant », excluant l'utilisation des pesticides.

Le jeudi 24 Septembre, à Balschwiller, la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin a invité les agriculteurs, pour leur permettre de rencontrer des agriculteurs cérialiers alsaciens, qui depuis 10 ans ont abandonné le labour, pour ralentir les ruissellements, juguler les coulées de boue, réduire les impacts des inondations et réduire très sensiblement la pollution des captages d'eau potable.

L'après-midi fut mise à profit pour découvrir le matériel et évaluer et comparer les résultats économiques engendrés, tout en développant les perspectives prévisibles face au réchauffement climatique, et à la signature de contrats internationaux comme le CETA. Plusieurs jeunes agriculteurs du bassin versant de la Largue sont déjà engagés dans cette voie, et le 5 Juillet, dans le cadre des écodialogues du Sundgau organisés par la Maison de la Nature d'Altenach, M. Jérémie DITNER a organisé une réunion à Ammertzwiller pour ses collègues agriculteurs. En voici le compte-rendu.



Jeudi 5 Juillet 2019, les « **ECODIALOGUES DU SUNDGAU** » se sont posés à AMMERTZWILLER, dans la ferme DITNER pour rencontrer et écouter les témoignages de Jérémie, jeune agriculteur céréalière « bio » de 31 ans, qui pratique la céréaliculture sans labour et sans pesticide dans la droite ligne de son père Mathieu qui, dans les années 1990, a initié la plantation du myscanthus pour protéger le captage d'eau potable, et créer une chaufferie communale alimentée par cette nouvelle ressource. **M. Philippe HENRI, Président de l'Agence Nationale de l'Agriculture Biologique**, plusieurs représentants de la Chambre d'Agriculture et de l'O.P.A.B.A. et de nombreux agriculteurs étaient présents pour suivre l'exposé de Jérémie et débattre sur les nouvelles orientations des pratiques agricoles face au réchauffement climatique et à l'avenir des ressources en eau.

Une agriculture régénératrice qui décroïssonne et dynamise la diversité :

Jérémie DITNER a expliqué : « *Placée sur une aire de captage, la ferme a toujours dû faire face à la gestion pertinente des enjeux induits par les nitrates et pesticides, et dans les années 1990, l'arrêt de l'élevage entraîna une chute rapide du taux de matière organique dans les sols. Cette chute étant fortement accentuée par le labour profond des sols qui dilacère cette matière organique et favorise le lessivage des sols. C'est ainsi que le labour fut arrêté à la fin des années 90 et que fut instituée la couverture permanente des sols...* » A partir de 2000 commença la réduction des herbicides et pesticides, et cela imposa une inflexion des apports d'azote minéral qui favorisent l'émergence des végétaux concurrentiels. L'entrée en techniques culturales sans labour (TCSL) ne fut pas évidente pour la famille Ditner. Toutefois, en 2016, le passage en bio « céréales C2 » était abouti. Jérémie précise toutefois que « *chaque ferme a son contexte, mais les pistes sont multiples et méritent d'être explorées, car lorsqu'il s'agit de passer d'une agriculture exclusivement productive à une agriculture régénératrice qui décroïssonne et dynamise la diversité et donc la biodiversité, on comprend vite qu'il ne faut pas chambouler les sols en mélangeant les horizons, en faisant passer la cave au grenier et le grenier à la cave. Il faut au contraire que chaque organisme, bactérie, mycélium, collembole, insecte, puisse s'installer au bon endroit et ne pas y être dérangé pour être le plus productif dans sa fonction. Si grâce au couvert permanent s'établit un compostage de surface fabriquant un humus de 2mm provoquant la bio stimulation, et l'induction de l'auto fertilité par les composts liquides naturels fabriqués à la ferme, il est aisé de comprendre que les semis directs sont immédiatement performants en bénéficiant ainsi d'une bio-stimulation foliaire. Le processus peut être aisément suivi par la mesure du taux de sucre dans les feuilles.* »

Que c'est compliqué de décrire la complexité des échanges et des relations qui s'organisent entre les organismes vivants, mais que c'est bon de constater qu'il suffit de respecter et d'aider la vie pour entretenir le merveilleux équilibre des pyramides alimentaires ou des chaînes trophiques. Sur ce schéma visant la résurgence et la dynamisation des écosystèmes au travers d'une agriculture régénératrice des sols et profondément respectueuse de la biodiversité, le discours de Jérémie était remarquablement prospectif, car il a clairement désigné les mutations liées à l'« après pétrole », à l'accès culturel éducatif à la résilience dans un monde dont on connaît aujourd'hui les limites.

Il nous a invité à penser global et agir local pour réussir à entrer avec respect et confiance dans un monde agro-éco-systémique respectueux des équilibres de la vie. Il reconnaît d'ailleurs que dans son parcours de mutation agricole « il a rencontré beaucoup plus de satisfactions que de difficultés. »

Monsieur Philippe HENRI, Président de l'Agence Nationale de l'Agriculture Biologique, a très vigoureusement souligné la pertinence de l'engagement de Jérémie et de tous ceux, de plus en plus nombreux en France, qui suivent le même chemin.

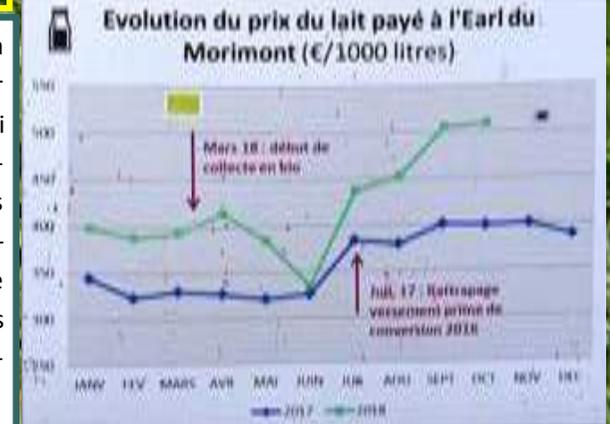
A l'issue de cette mémorable séquence, la quasi-totalité des 70 personnes présentes a répondu à l'invitation de Jérémie DITNER, pour sortir de la ferme et se rendre dans les champs attenants pour apprécier de visu, les résultats cultureux obtenus par la mise en œuvre du non labour, sans pesticide.

Nul doute que l'évolution climatique va donner une impulsion spectaculaire et incontournable au développement de toutes ces initiatives qui vont dans le sens de l'évolution durable. Jérémie DITNER nous a montré, qu'une agriculture durable ne peut plus s'inscrire dans les schémas éculés et passésistes d'un agro-productivisme biocide. Lors de précédentes visites chez des éleveurs bio de la vallée de la Lague à Oberlarg, ces précurseurs nous ont montré qu'un long chemin a déjà été fait, et que le remplacement du « Soja » importé du Brésil par le « méteil » sans labour produit localement pour l'alimentation des bêtes, conjugué au meilleur état sanitaire du troupeau, à la facilité de commercialisation des céréales et autres cultures bio, à l'augmentation très substantielle du prix du lait et de la viande, aux économies induites par l'abandon des pesticides et la réduction des apports d'intrants chimiques, sans oublier la chute spectaculaire de consommation de fuel à l'exploitation. En abordant par ailleurs les externalités positives induites au bénéfice de la réduction des émissions carbone, de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la santé des consommateurs, nous entrons dans une nouvelle agriculture qui intègre la nécessité de faire table rase des habitudes agro-industrielles obsolètes actuelles et passées, pour faire face à l'ignoble banalisation que promet le laminage socio-économique induit par la mise en œuvre des traités internationaux, comme le « Mercosur » ou l'accord « CETA ». En Europe, le réchauffement climatique impose une prise en compte ultra-rapide de cette salvatrice évolution. Encore faut-il que la F.N.S.E.A., et les acteurs agro-économiques privés, acceptent de sortir du marigot de la sclérose spéculative exclusivement financière dans laquelle ils pataugent. Il faut oser entrer « dans une agriculture régénératrice qui décroïssonne et dynamise la diversité et la biodiversité »

Dany DIETMANN Administrateur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Maire de Manspach



A une vingtaine de kilomètres de Manspach, à Oberlarg se trouve une ferme laitière qui a osé passer au bio avec 60 vaches laitières et 57 veaux, en décidant de ne plus acheter d'aliments extérieurs, comme le SOJA brésilien, mais en lui substituant le « Méteil » qui est un mélange de plantes locales très nutritives, qui ne demande aucun engrais chimique tel que l'amonitrate, ni pesticide, ni labour traditionnel. Pour le reste les vaches sont nourries de maïs bio, d'herbe, de luzerne, de foin, de regain, d'orge et d'enrubannée. Ces vaches profitent également des pâturages à proximité de la ferme. Madame s'est spécialisée dans l'étude des plantes médicinales permettant la distillation d'huiles essentielles permettant de soigner la plupart des pathologies ordinaires des vaches laitières.



Entre l'économie faite sur l'abandon du Soja, le non achat d'aliments extérieurs, la réduction substantielle des dépenses énergétiques de fioul par le non labour, l'économie des pesticides, la réduction des frais vétérinaires et surtout la vente du lait et de la viande « Bio », le compte est fait. Ce nouveau concept économique agricole sans labour, permet également de réduire le ruissellement, les coulées de boue et les inondations à l'aval, tout en assurant l'infiltration vers les nappes aquifères d'une eau sans nitrates et sans pesticides. Plusieurs fermes de la vallée ont adopté les mêmes pratiques et semblent enregistrer les mêmes résultats. Les tableaux présentés le 21 juillet permettent d'apprécier cette nouvelle approche. Aujourd'hui, 8% de la Surface Agricole Utile du Haut Rhin est en bio et progresse chaque année de 8 à 10%. Le Bas Rhin est à 9% de sa SAU en BIO, essentiellement en Céréales. Compte tenu des améliorations que le BIO engendre en préservant les ressources en eau ainsi que la biodiversité, des Paiements pour Services Environnementaux (P.S.E.) seront versés aux agriculteurs concernés, ainsi que des subventions pour acquérir le matériel nécessaire à ces nouvelles techniques. Dans le contexte de l'évolution agricole induite par le réchauffement climatique, les sécheresses et les canicules, de nombreuses initiatives agricoles vont se révéler à court terme avec des priorités environnementales pour l'eau et la biodiversité. Ce sera l'une des grandes adaptations à réussir.



Stabulation sur coussins d'eau pour éviter les pathologies musculo-squelettiques, et l'utilisation des médicaments anti-inflammatoires qui se retrouvent dans le lait et dans la viande.

**Le vivant et sa biodiversité face au réchauffement climatique... que restera-t-il de cette beauté demain,
sans changement de nos habitudes ?**



MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à MERTZEN, les enfants du R.P.I. « Les Sources », furent invités à découvrir le parcours de la mémoire retraçant l'histoire locale relative à la commémoration du 11 Novembre.



LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

À 10h30 , devant le Monument aux Morts de Manspach, la mémoire collective fut rappelée au souvenir des soldats et des civils de Manspach victimes des guerres de 14/18, 39/45 et Indochine 46/54.
En leur mémoire, une gerbe fut déposée.





Sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, les élus ont réussi à mettre en œuvre la « Pesée embarquée », calée sur la valeur ajoutée du geste citoyen de tri. Jusqu'au 31 décembre 2020 nous avons la chance de pouvoir poursuivre cette façon de faire qui privilégie au maximum les ménages trieurs. En 2021 seront passés de nouveaux marchés, englobant l'ex Com Com de la Lague et la mise en service de la nouvelle déchetterie de Retzwiler. Il est souhaitable que nous puissions continuer à progresser dans le sens de la qualité des tris, et la réduction massive des rejets de CO² induits par l'activité déchet de notre territoire. La lutte contre le réchauffement climatique l'exige.

LE CO² PAR L'AUTRE BOUT DE LA LORGNETTE

Dans les foyers de la commune, les déchets fermentescibles qui se décomposent et pourrissent représentent en moyenne 80 kg par habitant et par an soit : **46 Tonnes par an/Com Com**



Ces 46 tonnes sont composées de 32 Tonnes d'eau et de 14 tonnes de matières carbonées/an, qui en se décomposant peuvent produire selon les processus, du gaz carbonique, du méthane, de l'azote, du carbone d'enrichissement des sols. Par le compostage individuel, on évite le transport inutile vers l'incinérateur de 32 tonnes d'eau, et de 14 tonnes d'amendements organiques. Cela permet également d'éviter le rejet dans l'atmosphère par les rotations des camions de ramassage vers l'incinérateur de Bourogne, de 0,5 tonnes de CO².

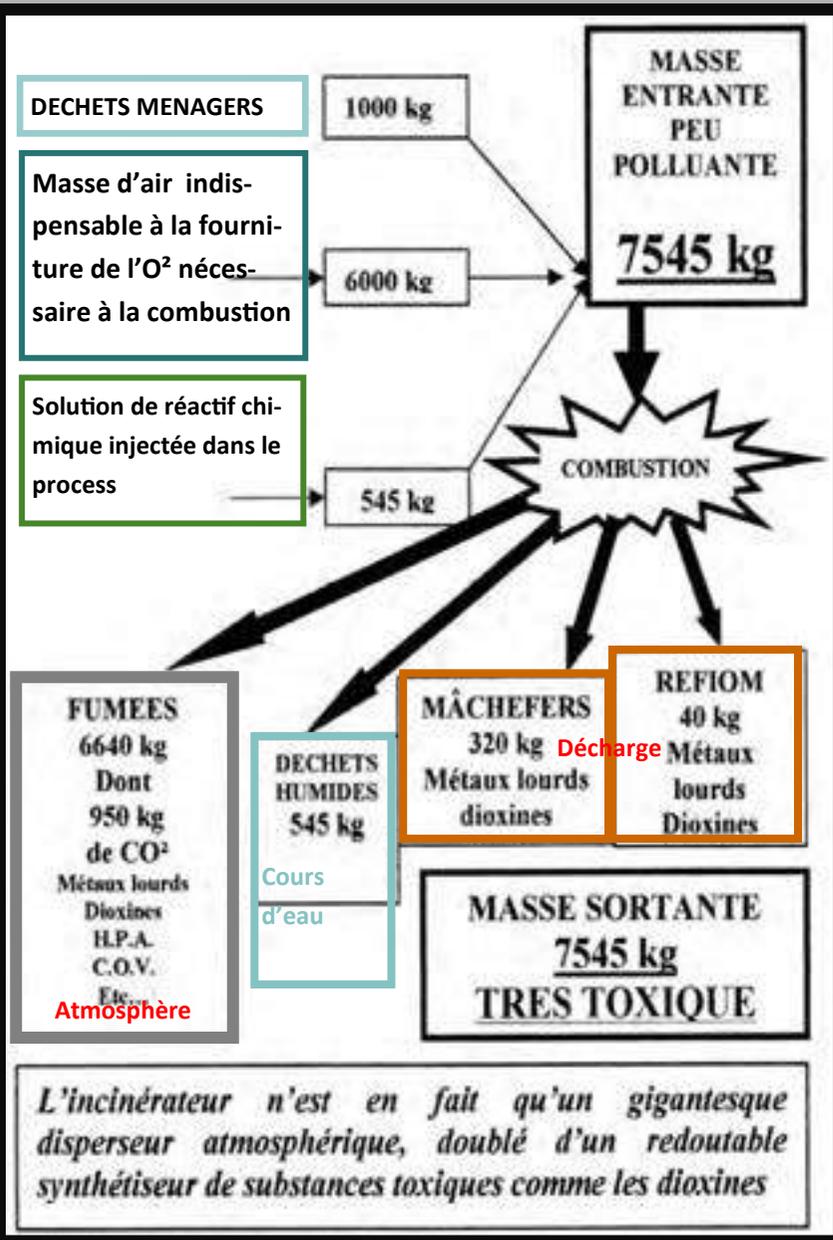
(Un litre de diesel (ou gasoil) rejette 2,6 kg de CO₂) ... Le compostage individuel évite le rejet dans l'atmosphère de 1kg CO²/habit./an pour la collecte.



L'Incinérateur, est un outil dangereux qui s'appuie sur les écrits bibliques du « feu purificateur », en oubliant la réalité mortifère de la chimie du feu, qui synthétise une très large palette des molécules Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques. Pour Rouen, Lubrizol aura été un incinérateur sans filtres. Dans quelques années, les conséquences sanitaires risquent fort d'exploser.

Les ordures ménagères sont un secteur sensible fortement convoité par les acteurs de la collecte et du traitement qui font feu de tout bois pour multiplier les services de collecte et de traitement, pour faire monter les factures des ménages, sans se soucier de l'impact environnemental de leurs activités. Les impacts catastrophiques des décharges et des incinérateurs ne les dérangent guère. Preuve en est que leurs camions fonctionnent toujours au Diesel, alors qu'ils produisent du méthane et de l'électricité. Nous avons tous intérêt et obligation de réduire la masse de nos déchets fermentescibles ; de redonner l'électroménager usagé au commerce de remplacement, et d'apporter le recyclable à la future déchetterie. « Mieux j'achète, plus je trie, plus je composte, plus je permets la réutilisation et le recyclage, moins je pollue, et moins je paie. »





Des filtres de charbon actifs épurent partiellement les cendres des fumées que l'on retrouve ensuite dans les REFIOM qui sont stockés dans des décharges de classe 1. Néanmoins une partie non négligeable des substances toxiques s'échappent dans l'atmosphère et contaminent l'environnement.

CE QU'IMPLIQUE LA COMBUSTION D'UNE TONNE DE DECHETS MENAGERS DANS UN INCINERATEUR

Un incinérateur exige la présence de décharges différentes :

- 1° Une décharge atmosphérique pour évacuer 65% de ses rejets
- 2° Une décharge de classe 1 pour stocker 4% de REFIOM ultra toxiques
- 3° Une décharge de classe 2 comme Retzwiller pour stocker les refus d'incinération et les mâchefers 30%
- 4° Une décharge liquide pour rejeter et diluer les effluents hydrauliques. (Merci les nappes et cours d'eau.)

Pour une évaluation d'impact environnemental autour d'un incinérateur, les chiffres du tableau doivent être multipliés par la capacité nominale de l'incinérateur concerné :

INCINERATEUR DE MULHOUSE :	148 000 Tonnes/an	140 600 T. CO ² /an
BOUROGNE :	85 000 Tonnes/an	80 750 T.CO ² /an
COLMAR :	85 000 Tonnes/an
STRASBOURG :	270 000 Tonnes/an	256 500 T.CO ² /an

A elle seule, l'incinération gratifie l'Alsace et le Territoire de Belfort de 558 000 Tonnes de CO² /an. Ne parlons pas des rejets d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'acide chlorhydrique, des HAP, des métaux lourds, de l'acide hexafluorhydrique, du cadmium et mercure gazeux, et enfin des dioxines et des furanes; autant de substances confiées par l'incinération à l'environnement et sa biodiversité.

Comme quoi, il existe de nombreuses pistes pour réduire l'impact carbone et surtout les produits de combustion C.M.R. **Cancérogènes. Mutagènes. Reprotoxiques.**

**BRÛLAGE DOMESTIQUE
STRICTEMENT INTERDIT
REJETS CO+ C.M.R**



Sources: « Déchets Ménagers, le jardin des impostures » L'HARMATTAN 2008. D.D.

+13

L'évolution de la population depuis 2010, en nombre d'individus

573

La population légale au 1^{er} janvier 2019



42

L'âge moyen de la population de la commune, contre 39 ans au niveau national

Allemagne 44,3 ans

Suisse 44,2 ans.

Italie 44,5 ans

Espagne 42,9 ans

L'Europe vieillit, qui pour travailler demain?

MANSPACH EN QUELQUES CHIFFRES

81%

De propriétaires, contre 59% pour la région

22

L'ancienneté moyenne de résidence dans la commune en années, contre 17 dans le département



6

Logements autorisés entre 2015 et 2017, avec 10 permis de construire

6

La consommation électrique annuelle par logement en 2017 (en MWh), contre 5 pour la France métropolitaine

77%

De la population qui est active, contre 73% pour la région

36%

De la population dont le diplôme est supérieur au BAC, contre 29% en 2010



34

Le nombre d'entreprises au 1^{er} mars 2019, dont 23 n'ont aucun salarié

2 470 €

Le revenu mensuel moyen par foyer fiscal de la commune

Ce ne sont que des chiffres, mais sachons ne pas oublier que 14% des français sont sous le seuil de pauvreté de 1026 € pour une personne seule. 16,7% en Allemagne, 7,5% en Suisse, 22,3% Espagne.



Photo NICOLAS FAESSEL



SECRETARIAT 03 89 07 21 17

*Mme Nathalie GARDELLA
et Mme Mireille LINDER
vous informent...*

1° INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :

Les élections municipales auront lieu le 15 Mars 2020 pour le premier tour, et le 22 Mars 2020 pour le second tour, s'il y a lieu.

Le bureau de vote sera ouvert à la Mairie de Manspach de 8h à 18h.

Pour voter à Manspach, il faut être inscrit sur la **LISTE ELECTORALE DE MANSPACH**. Si vous êtes déjà inscrit à Manspach aucune nouvelle démarche n'est nécessaire.

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de Manspach et que vous souhaitez voter à Manspach, vous venez à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

RAPPEL: Afin d'assurer le meilleur service public à la population de Manspach, nous vous rappelons que le secrétariat est ouvert au public : Le lundi soir de 19h à 21h, le mardi après midi de 13h30 à 17h et le vendredi matin de 8h30 à 12h. Une boîte aux lettres est disponible sur le parvis de la Mairie.

La mairie est fermée uniquement de Noël à Nouvel An.

2° Pour vous tenir informés de l'actualité municipale,

ou obtenir des renseignements administratifs, allez sur le site **www.manspach.fr**



Aujourd'hui 105 personnes de Manspach reçoivent les infos pratiques communales sur leur téléphone portable par SMS. **Si vous souhaitez disposer de ce service gratuit,** déposez dans la boîte aux lettres de la Mairie, un courrier sur lequel figure votre N° de portable et le nom de votre rue pour les infos pratiques de travaux, (route, eau, électricité, téléphone). Le nom et le prénom ne sont pas exigés pour respecter la confidentialité.

3° Cimetière de MANSPACH

**Renouvellement de concessions
à partir de 2020**



« L'article L. 2223-15 prévoit que les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables ».

Les personnes qui ont droit de renouveler une concession sont en premier lieu les concessionnaires eux-mêmes. Si le concessionnaire originel décède sans testament, ce sont les ayants droit qui peuvent procéder au renouvellement. Lorsque celui-ci est effectué par un des ayants droit, il bénéficie à l'ensemble des ayants droit (héritiers).

Au cimetière de Manspach, un bon nombre de concessions arriveront à échéance en 2020 mais également dans les années à venir. Un courrier sera adressé courant de l'année prochaine aux concessionnaires ou aux ayants droit concernés, afin de savoir s'ils souhaitent renouveler la concession ou non.

Il est précisé que le renouvellement doit en principe intervenir à la date échéance de la concession, mais le troisième alinéa de l'article L. 2223-15 permet le renouvellement, non seulement dans l'année, mais encore dans les deux années qui suivent l'expiration de la concession.

Ce délai de carence de deux ans doit permettre au concessionnaire ou à ses ayants droit d'user de leur droit à renouvellement, une fois la concession arrivée à échéance. A l'expiration de ce délai, la commune peut reprendre, si elle le souhaite, les sépultures sous la condition que la dernière inhumation remonte au moins à 5 ans, la concession retourne alors dans le domaine public communal.

**Joyeuses Fêtes
et Bonne Année 2020**

